

versements d'appoint sont importateurs de blé.

Le ministre sait cependant fort bien que les États-Unis comptent parmi les principaux exportateurs de blé et qu'ils ont même été, les dernières années, au premier rang à cet égard. Ils ont prélevé sur leur Trésor national une subvention considérable à l'intention des producteurs de céréales. La brochure du syndicat du blé de la Saskatchewan indiquait comme prix du blé établi pour les producteurs aux États-Unis \$2.10 le boisseau. Cette brochure a été imprimée au mois de juin de cette année et le ministre l'a reçue. Elle révèle les différents prix que bien d'autres pays payent pour le blé, y compris \$1.83 au Royaume-Uni, \$2.50 en Autriche, \$1.53 en Australie, \$2.50 en Belgique, et ainsi de suite.

De tous les producteurs de blé des principaux pays producteurs, ce sont les producteurs canadiens qui reçoivent le prix le plus faible, alors que, le ministre le sait très bien, leurs frais de production sont très élevés. Leur situation se détériore de mois en mois et j'espère que le ministre annoncera que le gouvernement a décidé de verser des paiements d'appoint conformément aux demandes des groupements agricoles.

Le Trésor national verse au compte de la Commission du blé des deniers qui permettent de maintenir le prix du blé à un montant plus élevé que ce ne serait le cas autrement. Je sais que les producteurs sont très reconnaissants des 4 millions de dollars prévus au budget des dépenses mais je suis sûr que, si le gouvernement décidait de verser des paiements d'appoint, il n'aurait aucune difficulté à faire accepter cette décision à d'autres parties du Canada. Je suis bien certain que, si le gouvernement annonçait un tel paiement d'appoint pour les céréales de l'Ouest, pas un seul député des banquettes ministérielles n'y verrait d'objection. Je suis sûr de cela mais je ne suis pas trop sûr qu'il ne se trouverait pas un ou deux dissidents dans l'opposition officielle parce que nous savons qu'il s'en est trouvé dans le passé. Je suis certain, toutefois, que l'attitude officielle du parti libéral serait d'appuyer cette mesure et que cette attitude serait approuvée par presque tous les députés.

Notre groupe croit fermement que les producteurs agricoles, comme tous les autres, devraient pouvoir gagner leur vie suivant la norme générale au Canada et je demanderai au ministre quand il pense que le gouvernement prendra cette décision si longuement attendue. D'après les lettres que je reçois et les personnes que j'ai visitées ces dernières semaines, je puis affirmer que l'attente est grande à ce sujet dans les

[M. Argue.]

provinces des Prairies. On attend avec impatience la décision du gouvernement et j'espère que le ministre peut nous dire que cette décision sera rendue très prochainement.

**L'hon. M. Churchill:** Au cours d'un échange d'idées sur la question des versements d'appoint, l'autre jour, j'ai exprimé l'espoir de pouvoir annoncer la nouvelle dans quelques jours. J'ai alors présumé, bien à tort, que l'examen des crédits du ministère du Commerce serait terminé vendredi. J'ai perdu, peut-être, un jour et demi que j'aurais pu employer à étudier ce problème qui revêt tant d'importance dans l'esprit d'un grand nombre de Canadiens.

J'espère que la menace d'une marche en masse vers Ottawa prévue pour le 1<sup>er</sup> août n'est qu'une invention des journaux et que les gens sérieux des provinces des Prairies ne songeront pas à une telle marche sur Ottawa en une pareille période de tension internationale. Comme je l'ai dit l'autre soir, le problème retient notre attention, il reste au premier plan et j'ai signalé au cours de mes observations qu'un programme agricole d'envergure destiné à relever le revenu des agriculteurs de l'Ouest pourrait être plus utile qu'une majoration du versement d'appoint. L'honorable député peut cependant avoir l'assurance qu'il ne s'écoulera pas bien des jours avant que quelque annonce soit faite, ainsi que le souhaitent bien des gens.

Quant au crédit afférent aux réserves de blé, soit les 40 millions prévus à cette fin, on n'y arrivera peut-être jamais. Il représente une augmentation sur l'an dernier, augmentation qui vient de l'entreposage de 11 millions de boisseaux en excédent sur l'année précédente qui s'explique par l'existence de nouvelles possibilités d'entreposage et un décalage dans les rapports de l'avoine et de l'orge avec le blé. L'augmentation est aussi causée, en partie, par les frais de report. Le taux d'entreposage est monté à 1/30 de cent par jour, soit une augmentation de 12 p. 100 sur le taux antérieur. Il nous a semblé qu'il valait mieux prévoir 40 au lieu de 33 millions. Bien entendu, les frais de report sont versés à l'égard du blé que la Commission a en entreposage au delà des 178 millions de boisseaux prévus dans la loi.

**M. le président suppléant (M. Nielsen):** Le crédit à l'étude porte le numéro 410—crédits spéciaux, "division de la coopération économique et technique internationale", y compris l'administration du Plan de Colombo et de certains plans de coopération des Nations Unies.

Le crédit que l'honorable député d'Assiniboia et le ministre du Commerce ont débattu,—à tort, à mon avis,—se trouve parmi les crédits statutaires, à la page 74. Il s'y